

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 631-1, L. 712-2 et R. 631-1-2 ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, notamment ses articles 9 et 12 ;
- VU** les statuts de l'université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** l'arrêté du Président de l'université n°SEF-PF/2024-061 en date du 3 décembre 2024 portant désignation des jurys d'examen pour l'année universitaire 2024-2025 ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés examinateurs adjoints pour le second groupe d'épreuves d'admission dans les formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie les personnes mentionnées ci-après :

AMELOT	Aymeric	CARBONNELLE	Etienne
ANDRES	Christian	CASTELLA	Nathalie
ARLICOT	Nicolas	CHARPENTIER	Benoît
AUDEMARD-VERGER	Alexandra	CHEVALIER	Dany
BACLE	Guillaume	CLERE	Nicolas
BAGLIN	Isabelle	DEBORDE-DELAGE	Marie
BAILLY	Matthieu	DENIS	Frédéric
BARBIER	François	DERBRÉ	Séverine
BAZIN	Marc-Antoine	DI VITTORIO	Axel
BEAUVILLAIN	Céline	DOUZIECH	Laurence
BEGAT	Nolwenn	DUFOUR	Diane
BEGUIER	Hélène	EGUETHER	Thibaut
BESNIER	Marc	ESPITALIER	Fabien
BEUCHÉE-RAVENEL	Nelly	FAURICHON DE LA	Hervé
BILLAUD	Axelle	BARDONNIE	
BLANCHARD- LAUMONNIER	Emmanuelle	FOUCAULT	Amélie
BOULOIS	Grégoire	GERARD	Stéphane
BOUMENDJEL	Ahcene	GIRAUDEAU	Laurianne
BRUGUIERE	Antoine	GLEVAREC	Gaëlle
CAILLE	Agnès	GUEMANN	Matthieu
CAMUS	Vincent	GUERIF	Fabrice
		JORDANA	Fabienne

KERBIDI-LEBIHAN	Angélique	PASQUALIN	Côme
KERDINE-RÖMER	Saadia	PENNUTO	Concetta
KRITSANIDA	Marina	PERRIN	Claire
LE NAIL	Louis-Romée	PIERRU-CHANTENAY	Amandine
LEFORT	Bruno	PIVER	Éric
LEMAIGNEN	Adrien	POUPIN	Pierre
LETUVE	Séverine	PRIÉ	Gildas
LIMA MALDONADO	Igor	ROBIN-PAULARD	Isabelle
MAUPOIL-DAVID	Véronique	ROCHEFORT	Gaël
MIGUEL	Fabrice	RUIZ	Christophe
MOUGENEZ	Evelyne	SIEROCKI	Pierre
NICOGLLOU	Antonine	TAUBER	Clovis
OSTY	Dominique	VALLET	Nicolas
PAPON	Nicolas	VERGOTE	Jackie
PARÉ	Arnaud	VIAUD-MASSUARD	Marie-Claude
PASI	Marco		

Article 2 - Compétences des examinateurs adjoints

Les examinateurs adjoints participent à l'évaluation des épreuves du second groupe. À la demande de la présidente du jury, ils peuvent participer aux délibérations du jury avec voix consultative pour l'attribution de notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées.

Article 3 - Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa transmission au Recteur d'académie.

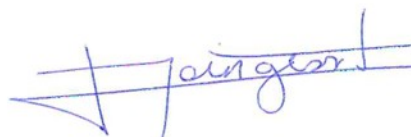
Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 4 - Exécution

Le directeur général des services, les directeurs de composante et les responsables administratifs concernés et la présidente du jury d'admission aux formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 13 mai 2025

Le Président de l'Université,

Philippe ROINGEARD

Classé et publié au Recueil des actes administratifs, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Publiée sur le site internet de l'université le : 16 mai 2025

Transmise au Recteur le : 19 mai 2025